

## Année scolaire 2020-2021

### Flash Infos n° 9

Le 16/01/2021,

#### PROTOCOLE SANITAIRE

L'annonce ministérielle signifiant « *l'interdiction des activités sportives scolaires et extrascolaires en intérieur* » et par voie de conséquence « la suspension des cours d'EPS en intérieur » à partir de la semaine prochaine, entraîne des adaptations conséquentes sur votre enseignement.

L'AS, les sections sportives et les options sont également concernées par cette mesure.

La nouvelle fiche nationale « repères pour l'organisation de l'EPS en contexte Covid » paraîtra très prochainement. Nous vous la transmettrons dès réception.

Un temps de concertation paraît nécessaire **pour définir collectivement et en accord avec votre chef d'établissement**, les adaptations possibles de l'enseignement de l'EPS en fonction de l'âge des élèves et du contexte spécifique de chaque établissement.

Voici quelques éléments qui peuvent guider vos réflexions en équipes :

- Lorsqu'elle peut se dérouler sans mettre les élèves en insécurité, **l'EPS doit continuer**, en exploitant toutes les structures extérieures à disposition, plateaux, forêts, sites naturels, etc. afin de permettre la pratique physique des élèves ;
- En cas d'impossibilité matérielle liée à l'absence d'équipements extérieurs ou à des conditions météorologiques incompatibles avec une pratique sereine, vous pouvez organiser des cours théoriques, travaux dirigés, film (ou autre) en classe (dans la mesure où l'établissement dispose de salles pouvant vous accueillir).
- Si une pratique en distanciel est envisagée, différentes ressources favorisant la continuité pédagogique sont disponibles :
  - sur le site EPS académique <http://eps.ac-dijon.fr/spip.php?article452>
  - sur eduscol <https://eduscol.education.fr/eps/actualites/contdiscipline>
- L'organisation des épreuves du baccalauréat sur cette période sans installations couvertes est parfois compromise. Lorsque la séquence d'enseignement concerne une activité en extérieur, nous vous invitons à maintenir le CCF dans les conditions habituelles. Lorsque la séquence d'enseignement concerne une activité en intérieur, le CCF doit être reporté. Nous attirons votre attention sur le fait que les notes posées dans le bulletin scolaire doivent révéler au mieux le degré d'acquisition des AFL (afin d'éviter les notes de participation/progrès par exemple) en s'appuyant sur les référentiels validés en commission académique des examens.

- L'accès aux vestiaires des gymnas intra-muros reste possible pour le changement de tenue. Le port du masque est obligatoire pendant ce temps-là.

## **LES FORMATIONS**

Toutes les formations « EPS » prévues avant les vacances de février 2021 sont suspendues et reportées à une date ultérieure.

### **Les IA-IPR EPS**

Julien METZLER et Valérie MILLET